ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 9 septembre 2024 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et les conseillers: Tanya Garrick Rhicard, Laurie-Ann Foucrault, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

Aucune

24-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant les sujets suivants :

- 16c) Suivi-nettoyage de fossé- 14, rue Michel rés.# 24-06-04
- 17b) Demande de commandite- Association de labour du comté Missisquoi
- 18b) Travaux de rétablissent d'un ponceau-chemin fermé (Tree)
- 18c) Travaux d'excavation, remblais et tranchée- Garage municipal
- 18d) Inscription -formation abattage d'arbre de base-CNESST
- 18e) Mandat- Raymond Chabot Grant Thornton- Audit du rapport financier pour l'exercice terminant le 31 décembre 2024

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

24-09-02 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée Régulière, tenue le 5 août 2024, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent

24-09-03 COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN SEPTEMBRE 2024

Total des salaires : \$ 12 910.51

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

5957*	L'Avenir & Des Rivières	Publicité	118.42
5958	Avizo Experts – Conseils	T.E.Uusine -août	7 013.83
5959	Peter Beaucage	Entr. gazons-août	1 029.18
5960	Bell Canada	_	596.57
5961*	BMR Express	Poubelles / fleurs /	209.74
	•	quincaillerie garage	
5962	Canton de Bedford	Collectes M.Raoût	7 644.35
5963	Cogeco Connexion Inc.		298.72
5964*	Concassage Pelletier Inc.	239.26 TM / abrasif	3 900.77
		hiver	
5965*	CSE Incendie et Sécurité Inc.	S.I. / adaptateur 4 "	633.69
5966	Distribution Marc Chevalier Inc.	Poubelles- parc	18.75
5967	Dépanneur Chez Ben	Essence	116.32
5968	Dépanneur Stanbridge East	Garage / 12 Maple	57.41
5969*	F.G. Edwards Inc.	Garage/ pièces porte	373.01
		abris sel	
5970*	FNX . Innov	Rues Saxe-Cornell /	571.36
		Academy / Depot	
5971	Hydro Québec	Usine T.E.U.	1 341.34
5972*	ICR Expert	Inspection des conduites	1 149.75
		rue Academy	
5973	Gestim Inc.	Inspectrice	678.36
5974	Librairie Moderne	Biblio	181.44
5975*	Motosport G.L.	Désherbeur/ tête	202.32
		universal	
5976*	Municipalité de Saint-Armand	Entraide / 105 chemin	172.23
		North	
5977*	Municipalité Notre-Dame-de-	Entraide / 105 chemin	773.54
	Stanbridge	North	
5978*	PG Solutions	Rés # 24-08-07-SI-TPI	574.88
5979*	Daniel Piette	Bois pour pont ch Blinn	693.30
		et terrain de balle	
5980	Chauffage P. Gosselin Inc.	12 Maple / S.I.	515.11
5981*	Heather Realffe	Remb./ Camp de Jour	175.00
		res # 24-04-23	
5982	R.I.G.M.R.B.M.	Enfouissement MR-	2 318.94
5 002	F	août	720.52
5983	Enviro Connexions	Tri recyclage -août	729.53
5984	Telus Mobilité	D : 11 / 42 D:	262.26
5985*	Ville de Bedford	Entraide / 43 rue River	690.00
5986*	Ville de Dunham	Entraide / 105 chemin	865.37
500 7 ±	MZI ' D' I	North	250.00
5987*	Mélanie Riendeau	Remb.camp de jour (x2)	350.00
		rés.24-04-23	

RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN AOÛT

Dépôt du rapport de l'inspectrice, des permis émis en août 2024.

24-09-04 RÈGLEMENT 403-2011-2, **SANS MODIFICATION** AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION **DES PERMIS CERTIFICATS N°403-2011**

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère

Rose Lawlor le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée

publique de consultation le 4 mars 2024 afin d'expliquer les modifications proposées et

d'entendre les personnes intéressées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'adopter le règlement n° 403-2011-2 sans modification, amendant le règlement sur l'émission des Permis et Certificats n°403-2011, afin d'encadrer l'émission des permis et certificats dans le cadre des projets intégrés.

REPRÉSENTANT 24-09-05 **DÉSIGNATION** DE **MUNICIPALITÉ** STANBRIDGE EAST -RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES-REVENU QUÉBEC

ATTENDU QU'

il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la municipalité de Stanbridge East et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyer par le conseiller Laurent Marchal, et résolu à l'u:

QUE madame Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière ci-après représentante, soit autorisé à l'unanimité :

- ➤ Inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- ➤ Gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉQUR-Entreprises;
- ➤ Gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir et gérer les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passés, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

QUE madame Brigitte Riendeau, comptable, agisse en tant que co-responsable auprès de Revenu Québec avec les mêmes pouvoirs et obligations que la responsable.

24-09-06 <u>POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL</u>

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un

environnement de travail protégeant sa santé, sa

sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la Loi sur les normes du travail prévoit notamment

l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet

portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une telle politique le 4 février

2019 (résolution n° 19-02-16) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à adopter des comportements

proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser

l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de

harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son

milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation

municipale de contribuer et de promouvoir au maintien

d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn appuyer par le conseiller Laurent Marchal, et résolu à l'unanimité :

- ➤ **QUE** la municipalité abroge la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* adoptée le 4 février 2019, résolution n° 19-02-16.
- ➤ QUE la municipalité adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* tel que rédigée et déposée.

24-09-07 <u>OFFRE DE SERVICE ANNUEL DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES / ME</u> <u>ÉLAINE FRANCIS- VOX AVOCAT[E]S INC.</u>

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu d'accepter l'offre de services annuel de consultation générale de M^e Élaine Francis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. (Suivi budget 2025).

24-09-08 <u>FOURNITURE DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE</u>

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'autoriser, la directrice générale, Nicole Blinn à procéder à la demande de gré à gré auprès de Mines Seleine Division de K+S Sel Windsor Ltée pour la fourniture de sel de déglaçage pour la saison 2024-2025.

FOURNITURE DE PIERRE POUR MÉLANGE ABRASIF ROUTIER 24-09-09 **D'HIVER**

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que la municipalité achète, de gré à gré, une quantité approximative de 250/TM de pierre (¼ net) de Concassage Pelletier inc.

24-09-10 TRANSPORT DE PIERRE POUR ABRASIF ROUTIER D'HIVER

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que la municipalité engage, de gré à gré, les deux (2) entrepreneurs de transport locaux (Excavation Giroux inc., et Rhicard Excavation & Transport inc) pour le transport de +-250 tonnes de pierre ¼ net pour le mélange d'abrasif routier d'hiver.

CONSENTEMENT PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA 24-09-11 RIVERAINE- RIVIÈRE AUX BROCHETS- PARC DES FERMIERS ET MUSÉE MISSISQUOI

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement de la bande riveraine préparé

par Julie Bellefroid, chargée de projets en

environnement, Dura-Club inc.;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-04.01 adopté à la séance

du conseil d'administration de la Société d'histoire de Missisquoi, tenu le 4 septembre 2024, concernant l'autorisation à procéder sur une partie du terrain appartenant à la Société d'histoire de Missisquoi à un

embellissement des berges près du moulin Cornell;

CONSIDÉRANT QUE le but principal de ce projet est d'améliorer la

biodiversité de la bande riveraine et de freiner

l'envahissement par l'érable à Giguère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard appuyer par la conseillère Rose Lawlor, et résolu:

➤ QUE la municipalité accepte et autorise l'aménagement de la bande riveraine située de chaque côté de la Rivière aux Brochets en aval du barrage et les frais inhérent (l'achats de matériaux et plantes estimé à ±2 000\$ payable à même le budget, Initiatives environnementales #GL 02 61000 999), sur les lots 5 897 178 (côté - Musée Missisquoi) et 5 897 168 (côté- parc des fermiers municipalité).

24-09-12 **DES** APPUI-PARTICIPATION COLLECTE **MATIÈRES** LA ORGANIQUES EN LIEN AVEC LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE ZONE-ÉCO

CONSIDÉRANT QUE Zone-Éco est en cours de préparation d'un nouveau

projet d'agrandissement de sa plateforme de

compostage actuelle;

CONSIDÉRANT QUE Zone-Éco envisage, pour 2026 d'accueillir les matières

> organiques qui ne sont pas récupérées actuellement sur son territoire de desserte, soient celles qui sont générées par les ICI, les multilogements et toutes les

nouvelles unités d'occupation résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement permettra de traiter près de

12 000TM de matières organiques supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement du Québec a émis ses objectifs, en 2020, par sa Stratégie de valorisation de la matières organiques, visant à :

- ➤ Instaurer la gestion de matières organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- ➤ Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025.

CONSIDÉRANT QUE

ledit projet de Zone-Éco est conforme aux objectifs du gouvernement du Québec précités et du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Brome Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE

Zone-Éco a soumis son projet au Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faunes et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT QUE

la MRC de Brome Missisquoi collabora en facilitant la participation des acteurs dudit projet dans le cadre de ses compétences et en proposant un plan de communication à Zone-Éco en lien avec ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young appuyer par le conseiller Marcus Flynn, et résolu:

- ➤ QUE la municipalité de Stanbridge East appuie de pleine participation la collecte de matières organiques en lien avec le projet d'agrandissement de la plateforme de compostage de Zone-Éco et s'engage à desservir 100% des unités d'occupation résidentielles et des multilogements de son territoire, en les assimilant à ses collectes municipales.
- ➤ **QUE** la municipalité de Stanbridge East adoptera un règlement ou une politique pour encourager les ICI à apporter leurs matières organiques, non récupérées actuellement, à la plateforme de compostage de Zone-Éco.

24-09-13 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE / TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE

la dernière correspondance du gouvernement relativement au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 annonçait les montants attribués à chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'

il y a une diminution dans les montants reçus pour toutes les municipalités et cette baisse est attribuable à la portion moins généreuse provenant du financement accordé par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT QUE

bien que le gouvernement québécois ait haussé sa part totale dans le programme, les besoins sont grandissants dans les municipalités en matière d'investissement en infrastructures et les coûts rattachés à desdits travaux sont de plus en plus onéreux; **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault appuyer par le conseiller Laurent Marchal, et résolu à l'unanimité :

- ➤ De dénoncer la réduction de la contribution du gouvernement fédéral attribué au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) et de demander que le manque à gagner soit redistribué aux municipalités.
- ➤ De transmettre la résolution à la ministre des Affaires municipales du Québec, Andrée Laforest, aux députées fédérale et provinciale de notre territoire, à la FQM, FCM à l'UMQ et aux municipalités locales du territoire pour appui.

SUIVI

- a) Le Ministre des Transports (MTQ) : réponse résolution #24-05-14 concernant l'état de la Route 202 sur le territoire de la Municipalité.
- b) MRC de Brome Missisquoi- Certificat de conformité (résolution 361-0824)-règlement 399-2011-11 modifiant le règlement de Zonage 399-2011
- c) Nettoyage de fossé résolution #24-06-04 (14, rue Michel)- Excavation Giroux inc exécutera les travaux estimation des coûts- 2 632.00\$ plus les taxes applicables- en date du 5 septembre 2024

CORRESPONDENCE

- La popote de la région de Bedford : sincère remerciement pour don.
- ➤ Zone-Éco: Journée portes ouvertes- Démonstration des opérations et explication de la gestion de l'ensemble du site- Samedi 21 septembre 2024 entre 11h00 et 16h00 visites d'environ 1 heure.

24-09-14 <u>FONDATION LÉVESQUE-CRAIGHEAD- COMMUNIQUÉ INFOS SANTÉ-</u> <u>RECENSEMENT À L'HÉBERGEMENT</u>

CONSIDÉRANT

la demande d'appui reçu de la Fondation Lévesque-Craighead afin de leurs permettre de rejoindre les familles de Bedford et région par la distribution d'un communiqué de recensement à l'hébergement à la population de Stanbridge East, en partenariat avec le comité Santé Pôle de Bedford, le Comité relance socio-économique pôle de Bedford, le Club FADOQ de Bedford et régions, le comité des résidents du CHSLD de Bedford et région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu que la municipalité soit responsable de l'impression et la distribution du communiqué par la poste.

24-09-15 <u>ASSOCIATION DES LABOURS DU COMTÉ MISSISQUOI- DEMANDE DE</u> DON

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de faire un don de \$200.00 à l'Association des labours de Missisquoi pour le concours de labour qui aura lieu le 12 octobre 2024 à Saint-Armand chez M Denis Pelletier au 1541, ch. Pelletier N.

24-09-16 <u>AUTORISATION D'ACHAT- TAILLE-HAIE ARTICULÉ</u>

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu d'autoriser l'achat d'un taille-haie articulé, Soumission #14 en date du 28 août 2024 chez Moto Sport G & L Enr. 379.99\$ plus les taxes applicables.

24-09-17 <u>APPROBATION TRAVAUX DE RÉTABLISSEMENT D'UN PONCEAU-CHEMIN (FERMÉ) TREE</u>

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité à été avisée qu'il y avait un problème

avec un ponceau sur l'ancienne chemin fermé;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une inspection plus approfondie, les ponceaux

se sont séparés et doivent être réparés pour assurer la

sécurité des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU' après vérification, il a été validé que le ponceau se

trouve effectivement dans un fossé de champs et non

dans un cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu que la municipalité embauche de gré à gré l'entreprise Excavation Giroux inc. pour replacer les ponceaux existants. Soumission en date du 5 septembre 2024, pour un montant estimé de 4 472.00\$ plus les taxes applicables.

24-09-18 <u>APPROBATION TRAVAUX D'EXCAVATION, REMBLAIS ET</u> TRANCHÉE-GARAGE MUNICIPAL

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QU' il y a des travaux requis au garage municipal, sur les

côtés de l'entrepôt de sel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu que la municipalité embauche de gré à gré l'entreprise Excavation Giroux inc. pour les travaux d'excavation, remblais et tranchée. Soumission en date du 5 septembre 2024, pour un montant estimé de 2 244.00\$ plus les taxes applicables.

24-09-19 <u>FORMATION SANTÉ ET SÉCURITÉ ABATTAGE D'ARBRE DE BASE-</u> CNESST

Malgré le fait que l'information/documentation utile n'a pas été communiquée aux membres du conseil auparavant, l'ensemble de ces derniers consent à l'ajout de ce sujet à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT QUE les employés des travaux publics soient appelés à

l'occasion d'utiliser une scie à chaîne dans l'exécution de leurs tâches et que la CNESST oblige les employés à détenir un cours de sécurité à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE

la période d'inscription pour le programme de formation de l'automne 2024 est débuté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal appuyer par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'autoriser l'inscription des deux employés à la voirie, M Yvan Pellerin et M Matthew Mahannah à la formation d'Abattage directionnel et de précision (cours de base, accréditation CNESST), donnée par le Syndicat des Producteurs forestiers du sud du Québec- 304.41\$/chaque plus les taxes applicables et de payer les autres dépense inhérente (le déplacement, l'achats du matériel de sécurité exigé pour le cours, l'équipements de sécurité conforme aux normes CNESST au coût approximatif de 850\$ (chacun), ect.)

24-09-20 <u>MANDAT AUDIT RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE</u> TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu :

- ➤ QUE ce conseil renouvelle le mandat d'audit du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 avec la Firme Raymond Chabot Grant Thornton;
- ➤ QUE le mandat du vérificateur inclut l'audit, la présentation du rapport financier au conseil, préparation des déclarations fiscales, l'assistance comptable et la préparation du rapport d'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour un montant de 10 930\$, plus les taxes applicables.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 08.				
Nicole Blinn, directrice générale	Greg Vaughan, maire			